



Règlement intérieur 2024-2025

Bailazu est une association de loi 1901. Le but de cette association est de dispenser des cours de fitness, dont de zumba et de piloxing, accessibles au plus grand nombre de personnes.

Pour permettre l'organisation de stages et d'évènements durant l'année nous demandons à nos membres de s'engager sur une année entière.

Pour ne pas pénaliser les personnes désirantes s'inscrire durant l'année nous comptons sur votre assiduité aux cours.

Les cours se dérouleront au gymnase de la Diamanterie de Saint Genis Pouilly le lundi et jeudi.

L'organisation des cours sera la suivante sont les lundis de 19h30 à 21h30.

Le lundi : Piloxing de 19h30 à 20h30 et la Zumba de 20h30 à 21h30.

Le jeudi : la Zumba de 19h30 à 20h30 et le Piloxing de 20h30 à 21h30.

Parmi ces cours, vous pouvez choisir le nombre de cours que vous désirez et le prix sera en fonction du nombre d'heure que vous aurez décidé de suivre dans la semaine comme le mentionne le tableau suivant.

Des inscriptions seront acceptées en cours d'année sachant que chaque semestre commencé sera à régler.

Les semestres seront découpés comme suit :

	Arrivée au Premier semestre	Arrivée au Second semestre
Date de début	09.09.2024	10.03.2025
Prix pour 1 heure	190	120
Prix pour 2 heures	220	150
Prix pour 3 heures	250	180
Prix pour 4 heures	280	200

Si une arrivée est prise en cours de semestre cela veut dire que vous vous engagez pour le reste de l'année.

Un paiement en trois fois sera possible à partir de 3 heures de cours.

Les paiements se feront en euros par chèque à l'ordre de l'Association Bailazu ou espèces. S'il se fait en espèce, merci de prévoir la somme exacte.

Conformément à la loi, une assemblée générale aura lieu au cours du mois de juin pour présenter les comptes aux adhérents ainsi que leur validation. Une convocation sera diffusée 3 semaines avant l'assemblée.